

Début : 19 h

Q :

- Quels sont les coûts estimés associés à l'entretien du sentier communautaire ?

R :

- Les coûts estimés associés à l'entretien du sentier communautaire seront précisés au courant du processus budgétaire 2021.

Q :

- Puis-je obtenir une copie du document soumis au comité de travail du conseil daté de 2018 qui porte sur l'entretien estimé du sentier communautaire ?

R :

- Les documents de travail déposés aux fins de discussions au comité de travail du conseil sont considérés comme des documents confidentiels.

Q :

- Quand les procès-verbaux des dernières rencontres du comité du sentier communautaire seront-ils disponibles sur le site web de la Municipalité ?

R :

- Les procès-verbaux des dernières rencontres du comité du sentier communautaire seront soumis à la séance du conseil municipal du mois de juin et après publiés sur le site web.

Q :

- Serait-il possible de mettre en place un projet pilote permettant de faire de l'élevage de poules pondeuses en zone résidentielle ?

R :

- Nous avons déjà effectué des recherches à ce sujet. Nous évaluons la possibilité de mettre en place un projet pilote comme dans les municipalités voisines (La Pêche, Cantley, Gatineau). Le conseil se penchera sur cette question et prendra une décision prochainement.

Q :

- Des analyses ont été réalisées en ce qui a trait à la nappe phréatique dans les demandes de dérogation mineure du 18 et du 20, chemin du Manoir ?

R :

- Le personnel et les membres du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable ont analysé les demandes. Comme la superficie des terrains est conforme, des études relativement à la nappe phréatique ne sont pas requises.

Q :

- Dans le cadre de l'adoption de la révision du schéma d'aménagement, quand les citoyens seront-ils invités à soumettre leurs commentaires ?

R :

- Le schéma d'aménagement déposé par la MRC des Collines a été accepté. Les citoyens seront invités à participer à des consultations pour la révision du plan d'urbanisme de Chelsea.

Q :

- Quelle est la superficie totale visée par le projet de subdivision sur le chemin du Manoir ?

R :

- La superficie totale du projet de subdivision sur le chemin du Manoir est de 24 336 mètres carrés.

Q :

- Combien de lots seront créés au total par le projet de subdivision sur le chemin du Manoir ?

R :

- Le projet de subdivision sur le chemin du Manoir vise la création de deux lots. L'un des lots aura une superficie de 8 000 mètres carrés et l'autre aura une superficie de 16 336 mètres carrés.

Q :

- Pourquoi n'y a-t-il pas de développement en grappe ?

R :

- Ceci n'est pas possible parce qu'il n'y a que deux lots.

Q :

- Quelle est la superficie du terrain qui a été cédé à la Municipalité en compensation du 10 % à des fins de parcs et terrains de jeu ?

R :

- Dans le cadre de ce projet de subdivision, les frais ont été acquittés par le versement d'une somme d'argent sans cession gratuite d'un terrain.

Q :

- Quelle est l'utilisation projetée des lots créés?

R :

- Les lots créés seront utilisés à des fins résidentielles.

Q :

- Est-ce qu'il y a une servitude de conservation sur le terrain qui a été cédé à des fins de parcs et terrains de jeu afin qu'on puisse y aménager des jardins communautaires ?

R :

- Dans le cas présent, ceci ne s'applique pas étant donné qu'une somme d'argent a été versée en compensation lors de la première subdivision.

Fin : 19 h 30